



Académie de BORDEAUX

Déclaration – Réunions de rentrée de l'encadrement

Jeudi 27 août 2026

Landes / Pyrénées Atlantiques

Intervention de Loïc GUIBON

Monsieur le Recteur,

Madame la Directrice,

Chers collègues,

On peut dire qu'on a eu chaud. Il est même possible qu'on ne soit pas passé loin d'une rentrée techniquement réussie.

Tout d'abord, monsieur le Recteur, revenons sur cette pause estivale

Elle serait, d'après les météorologues et spécialistes de l'environnement les plus avisés, la plus fraîche des prochaines pauses d'été à venir.

Tout d'abord : la chaleur !

Il nous aura fallu nous adapter dès juin. Nous qui n'avions pas l'habitude de brasser de l'air, nous avons été dans l'obligation de nous y mettre... est-ce le résultat d'un manque criant d'anticipation de la part de l'institution ou des collectivités car quand même, la canicule n'est ni une nouveauté, ni une surprise. Vous le savez mieux que personne, Monsieur le Recteur, vous qui avait pris en d'autres temps la décision de décaler le DNB pour cause de canicule (2019). En 2026, nous avons donc dû nous fournir en ventilateur, rafraîchisseur etc... des brasseurs d'air professionnels. Monsieur Le Ministre nous avait promis une action des collectivités sur le sujet, avec des moyens... Une annonce 'courant d'air' dont on n'a pas senti le souffle ici. Heureusement, ENEDIS s'est mobilisée à nos côtés.

A Aire sur l'Adour, on a adopté une solution radicale : on a mis le chauffage à 25 degrés. C'était toujours plus frais que les 40 extérieurs.

RETEX : ça n'a pas été très efficace

Pour les années à venir, les syndicats, dont idfo bien sûr, ont donc été entendus, les examens auront tous lieu le matin. On attend les textes.

Puis est venu le temps des catastrophes ; incendie, orages, tornades....

En effet, notre région a été confrontée à des incendies d'une ampleur encore jamais observée. Les personnels de Direction ont donné de leur personne avec tout l'engagement qui est le nôtre pour soutenir les populations et les forces d'intervention



En 2022 déjà, nous avons dû nous mobiliser autour de sinistres similaires, bien que de moindre intensité. À cette occasion, nombre d'entre nous avons proposé des solutions d'hébergement pour les familles touchées, notamment par la mise à disposition de logements de fonction inoccupés et d'internats relevant de nos établissements, en coordination avec les services du rectorat et les collectivités territoriales.

Ces initiatives, portées individuellement par les personnels de direction, pourraient être étendues et reconnues comme de véritables leviers opérationnels dans la gestion de crise que traverse notre territoire. Les régions ont les clefs des internats, leurs bâtis... ils peuvent agir...

Les feux de 2026 en Nouvelle-Aquitaine ont ravagé environ 42 000 ha en Gironde et 1 700 ha dans les Landes, avec plus de 250 000 personnes évacuées

A l'horizon de la rentrée, dans quel état d'esprit allons-nous retrouver nos enseignants, nos agents, nos collègues administratifs, nos familles, nos élèves qui ont été de près ou de loin impactés par ces cataclysmes ? qu'en sera-t-il de nos collègues - proviseurs, principaux, adjoints - qui pour certains d'entre eux ont fait partis de ce que l'on appelle aujourd'hui pudiquement : « *les sinistrés* ». A quoi devons-nous nous attendre et quelles seront les propositions d'accompagnement initiées par notre hiérarchie ? Un dispositif, autre qu'une adresse mail, a-t-il du reste été prévu ?

En accueillant nos collègues, des habitants évacués, des vétérinaires, des pompiers etc... , nous avons pu nous inscrire, nous les personnels de Direction, dans une solidarité coutumière de nos pratiques.

Été oblige, alors que les barbecues étaient interdits, lever le coude nous aura permis de ne pas baisser les bras. (expérience personnelle)

Parlons maintenant de la préparation de rentrée :

Avant de quitter nos établissements, nous avons eu beaucoup de mal à obtenir les informations nécessaires pour préparer sereinement la rentrée. Les heures de 'devoirs faits', les IMP, les pactes... Concernant les pactes, c'était un lundi de fin août que cette information très attendue nous est parvenue.

Nous l'appellerons Le lundi de pacte. Information tardive avec une date de péremption pour les saisir (9 novembre). Notons tout de même qu'avec moins, il nous faudra nécessairement faire aussi bien que l'année passée voire mieux.

Les moyens sont donc globalement revus à la baisse pour l'instant. Même le terme 'moyens' n'est plus d'actualité. Moyens , c'est au milieu .. pas au niveau du sol et on y va tout droit. En cause : La pesanteur ou la gravité de la situation surement.... Notez : On ne pourra pas faire de miracles. « *Par manque d'étoffe, l'habit est souvent trop court* » - Marivaux

In fine, Les conditions de la rentrée ressemblent aux conditions de sa préparation.



Et puis, Il y a eu la tourmente des stagiaires et son cortège d'incertitudes mais là : on nous avait prévenu... Des situations entendues en juin ont été balayées à notre retour. Pour nous, l'affaire n' a pas été simple. On espère (sans trop y croire) que cette situation restera exceptionnelle. Cela ne va pas arranger l'attractivité de notre métier. Un perdre averti en valant deux, on peut imaginer une multiplication du montant des CIA pour chaque perdre ! Mais, on en reparlera en temps utile car on ne touche pas une plaie sans provoquer une plainte. (Sénèque)

Vous allez dire que j'exagère, car si en juillet, d'un certain point de vu, en EPLE, on savait peu, du côté du ministère, on savait tout: les injonctions, les obligations, elles, étaient connues... et très tôt!: les téléphones, le 11 novembre, les parents menaçants... etc

Pour preuve : jeudi 9 juillet : Groupe national de Personnels de Direction (GNPD): des discussions et des interrogations avec le ministre quant à la suite à apporter sur ces sujets . On discute, on échange, on papote, on prévoit de se revoir très vite pour une prise de décisions.... et puis, encore plus vite, dans les médias : des certitudes sont annoncées.

Ma grand-mère : Lilianne m'avait prévenu : C'est de la communication avant toute chose. Du moins, c'est l'impression que ça donne. Elle disait : « *Les promesses, c'est comme de l'eau qui glisse – c'est insaisissable* ». On pourrai presque en faire un livre ou un film : Lilianne et l' eau glissait. Avec comme sous titre « heureux qui communique. »

Sur le sujet des parents menaçants et violents, : Lors du GNPD : Une seule personne d'un seul syndicat semblait y être favorable. Le lendemain, Maurice, mon beau-frère, adepte et pilier émérite du PMU de aire m'appelle :(PMU : lieu avec des TV qui diffuse des chaines en continu). me dit que tout est décidé : c'est BFM qui l'a dit.

- Interdiction des téléphones : Okay
- Cérémonies autour du 11 novembre : Okay
- Exclusion des élèves dont les parents sont menaçant ou violents : Okay

Heureusement qu'il est là , Maurice, pour suivre mon actualité professionnelle sur les réseaux et les médias. Que ferai je sans lui ? dernièrement il a vu le ministre sur tik-tok, facebook et sur brut...

Virer un jeune le lundi parce que ses parents ont été virulents le vendredi (cas exposé par le Ministre) ... dur .. mais rapide... C'est surement hors du droit, mais pour l'heure il faudra faire dans le cadre d'une procédure éclair – pas un conseil de discipline - Je vous raconte pas la pression des parents et peut être même des collègues enseignants sur le sujet pour sortir de l'établissement tel ou tel élève.

Et puis, pour finir : la fuite !

Mais de quelle fuite parle-t-on ? Bien sûr, je parle des fuites de données. La France est le second pays après les états unis à être autant attaqués par des cybers criminels



Au ministère, on nous dit qu'il faut avoir confiance... mais confiance : c'est une aussi une marque de couche . Si vous n'êtes pas au courant bien que d'un âge respectable, c'est plutôt une bonne nouvelle pour vous. Quoiqu'il en soit : des couches pour des fuites ... il y a une certaine cohérence.

Des données sensibles ont donc fuitées... Un peu comme ce fichier Excel que nous avons reçu avec les numéros de portables des personnels de Direction, numéros souvent personnels. Gros étonnement des collègues pour ne pas dire colère, et quid de la RGPD ?.

Remarquez, je ne suis pas trop inquiet puisque pour la cité scolaire de Aire sur l'Adour, le seul numéro qui apparaît sur ce fichier est celui du collègue qui est parti pour Dijon et qui n'est plus là. Les autres perdre : nous n'y figurons pas ! Alors la fuite de données , si elle est de ce niveau de précision..... même pas peur....

Pour Terminer , chers collègues, et sur une note plus triste, j'aimerais avoir une pensée émue pour notre collègue Fabrice Debski, proviseur très apprécié de l'académie, en arrêt depuis le début d'année civile et inhumé cet été. Il devait être en retraite en septembre. Nous étions quelques-uns à ses obsèques mais je dois bien vous avouer que n'avoir vu personne de l'institution a été une désagréable surprise et assurément une réelle déception. J'avais personnellement prévenu les autorités académiques.

Alors chers collègues, en conclusion, sachons profiter de chaque instant, même les plus durs car Personne ne le fera à notre place.

Jeudi 27 août 2026 Dordogne / Lot et Garonne

Intervention de Christophe BONNET

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Secrétaire Général
Madame la Directrice Académique de la Dordogne
Monsieur le Directeur Académique de Lot et Garonne
Mesdames et Messieurs en vos noms et qualités
Cher.e.s Collègues,

Je me présente pour ceux qui ne me connaissent pas, Christophe BONNET, proviseur du lycée des métiers Porte du Lot de Clairac et secrétaire académique ID-FO.

Monsieur le Recteur, je vous remercie de donner la parole au syndicat Indépendance et Direction et de votre souci permanent de clarté, d'écoute et de respect. Vous avez réaffirmé lors de notre dernière réunion de cadre votre volonté de départementaliser ses réunions. Nous comprenons très bien vos contraintes d'emplois du temps dans ces temps de pré-rentree.

Je souhaite tout d'abord au nom d'ID-FO la bienvenue à Mme GUILLOU et saluer avec solidarité l'ensemble de nos collègues personnels de direction, chefs d'établissement



et adjoints, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui découvrent aujourd'hui nos départements ou qui effectuent leur première rentrée en qualité de stagiaires.

Je tiens également à avoir une pensée pour nos collègues absents aujourd'hui pour des raisons de santé. Ces absences, parfois directement liées à une surcharge de travail devenue trop importante, témoignent des difficultés auxquelles notre profession est confrontée et doivent nous interpeller collectivement.

Enfin, j'adresse mes salutations aux corps d'inspection, aux cadres académiques ainsi qu'à l'ensemble des personnels des services, avec lesquels nous partageons au quotidien la responsabilité du bon fonctionnement de notre système éducatif.

Monsieur le Recteur,

Je souhaite tout d'abord commencer par notre territoire et par celles et ceux qui, pendant plusieurs semaines, ont été particulièrement mobilisés face à une situation exceptionnelle.

L'académie de Bordeaux a été confrontée à des incendies d'une ampleur exceptionnelle.

Face à ces événements dramatiques, nous souhaitons saluer la solidarité remarquable dont fait preuve la population girondine et landaise, ainsi que l'engagement et le courage des forces d'intervention.

Nous voulons également avoir une pensée particulière pour nos collègues personnels de direction qui, sur le terrain, ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur engagement pour faire face à ces situations de crise.

Ils ont été, une nouvelle fois, présents lorsque le territoire a eu besoin d'eux.

Nos établissements disposent de capacités d'accueil qui pourraient être mobilisées pour venir en aide aux familles sinistrées, dans le respect des procédures et en coordination avec les collectivités concernées.

Une annonce a d'ailleurs été faite en ce sens par le président de Région et des collègues possédant des internats ont été par les départements.

Nous souhaitons donc que toutes les démarches administratives nécessaires puissent être facilitées et accélérées, afin que ces solutions puissent être mises en œuvre rapidement lorsque les circonstances l'exigent.

Au-delà de la situation actuelle, cette expérience doit peut-être nous conduire à réfléchir à une organisation plus pérenne.

Nous pourrions ainsi envisager une forme de PPMS élargi à l'échelle départementale ou régionale, permettant d'identifier en amont les capacités d'accueil disponibles et de définir les modalités de leur mobilisation.



Cette solidarité et cet engagement prennent d'autant plus de sens que cette rentrée est elle-même marquée par une succession de difficultés qui pèsent fortement sur les équipes de direction.

Nous sommes d'abord confrontés à de nombreux dysfonctionnements des outils numériques et des différents applicatifs dues à des attaques.

La suspension de l'accès au portail, les difficultés d'identification et d'authentification compliquent encore davantage l'accès aux outils indispensables au fonctionnement quotidien de nos établissements.

À cela s'ajoutent des informations souvent tardives, évolutives et parfois insuffisamment stabilisées, qui rendent l'organisation de cette rentrée particulièrement difficile. Savoir que le calendrier va être décalé est une chose ; le vivre en est une autre

Et ces difficultés surviennent alors que les personnels de direction sont déjà pleinement mobilisés : emplois du temps, services, affectations, accueil des personnels et des élèves, organisation pédagogique et administrative...

La charge de travail est considérable.

Dans ces conditions, une inquiétude grandit chez nos collègues : comment assurer pleinement nos missions lorsque les outils ne fonctionnent pas correctement, que les informations évoluent en permanence et que les moyens disponibles ne sont pas toujours à la hauteur des besoins ?

C'est dans ce contexte déjà particulièrement tendu qu'il faut également aborder la question de la collecte et de la centralisation des données.

La récente fuite de données qui a touché l'Éducation nationale doit nous conduire à nous interroger sur le développement du pilotage par la donnée.

Les établissements sont de plus en plus sollicités pour faire remonter des informations, parfois quotidiennement, notamment par l'intermédiaire des logiciels de vie scolaire. Cette multiplication des remontées conduit à une centralisation toujours plus importante des données concernant les élèves et les personnels.

Les personnels de direction se trouvent alors dans une situation paradoxale : nous sommes responsables de la protection des données au sein de nos établissements, mais dès lors que ces informations sont transmises vers les plateformes nationales, nous ne maîtrisons plus leur traitement, leur conservation ni leur niveau de sécurité.

Il faut donc poser clairement la question de la sobriété dans la collecte des données.

Ce n'est pas parce qu'une donnée peut être collectée qu'elle doit nécessairement l'être. Toutes les remontées ne sont pas indispensables au fonctionnement du service public.

Et plus nous centralisons de données, plus nous devons garantir leur sécurité. C'est une responsabilité qui relève en premier lieu de l'État.



Le deuxième sujet que nous souhaitons porter concerne le décret du 28 juillet 2026 permettant le changement d'établissement d'un élève en raison du comportement d'un membre de sa famille.

Nous partageons évidemment l'objectif de protéger les personnels et les établissements lorsque ceux-ci sont confrontés à des situations graves.

Mais nous devons rester extrêmement vigilants sur un principe essentiel : un élève ne peut pas être rendu responsable des actes commis par ses parents.

Le principe de responsabilité individuelle doit rester au cœur de notre action éducative.

Au-delà du principe, ce dispositif soulève de nombreuses questions pratiques : comment trouver rapidement une nouvelle affectation ? Dans quel établissement ? Avec quelles capacités d'accueil ? Comment éviter qu'une décision concernant le comportement d'un parent n'entraîne une rupture de scolarité pour l'élève ? Et comment gérer les situations dans lesquelles plusieurs enfants d'une même famille sont scolarisés dans le même établissement ?

Mais surtout, nous sommes préoccupés par le fait que les chefs d'établissement puissent se retrouver en première ligne dans la mise en œuvre d'une procédure aussi sensible.

Les tensions avec certaines familles sont déjà une réalité. Contestations, pressions, interventions extérieures, voire menaces : les personnels de direction sont de plus en plus exposés.

Or ce décret risque d'ajouter une procédure supplémentaire sans apporter, à lui seul, les réponses nécessaires en matière de protection et de soutien.

Notre demande est donc très claire : les personnels de direction ont besoin de soutien, de moyens et de protection.

Les outils existent déjà : dépôt de plainte, signalements, dispositifs institutionnels, réglementation de l'accès à l'établissement, intervention des forces de sécurité lorsque la situation l'exige et protection fonctionnelle.

La question essentielle est désormais celle de leur mise en œuvre effective et du soutien apporté aux personnels lorsqu'ils utilisent ces dispositifs.

Monsieur le Recteur, cette rentrée doit être l'occasion de remettre les priorités dans le bon ordre.

Avant d'ajouter de nouvelles procédures, de nouvelles remontées et de nouveaux indicateurs, nous devons permettre aux équipes de direction de travailler dans des conditions normales : des outils numériques fiables, des informations stabilisées, des moyens suffisants et une véritable capacité d'appui de la hiérarchie.



Nous devons également être capables, lorsqu'une crise touche notre territoire, de nous appuyer sur les établissements scolaires et sur les personnels qui les dirigent, en leur donnant un cadre clair et les moyens nécessaires pour agir rapidement.

Nous ne contestons ni la nécessité d'un pilotage efficace, ni celle de protéger les établissements.

Mais nous refusons que ces objectifs se traduisent par une accumulation de contraintes supplémentaires pour des personnels déjà fortement sollicités.

Nous avons besoin d'une institution qui fasse confiance à ses cadres, qui sécurise réellement ses systèmes d'information, qui accompagne les établissements dans les situations de crise et qui protège concrètement ses personnels.

Mon dernier point concernera 2 difficultés qui préoccupent les personnels de direction : le manque de moyen et le manque de visibilité concernant les pactes. Sur le terrain, les personnels sont de plus en plus sollicités pour assurer des missions supplémentaires. Ils sont prêts à s'investir mais cet engagement doit s'accompagner de moyens suffisants. Il ne s'agit pas seulement de demander davantage de moyens mais de permettre aux personnels de savoir sur quoi ils peuvent compter et de garantir une répartition équitable.

Nous souhaitons que l'engagement des équipes soient réellement reconnu et que les moyens soient à la hauteur des besoins du terrain.

Et finalement, notre message pourrait se résumer simplement :

Moins de dysfonctionnements, moins de procédures qui exposent les personnels, moins de collecte sans finalité clairement établie ; davantage de moyens, de soutien, de sécurité et de confiance.

Je vous remercie.

Vendredi 28 août 2026

Gironde

Intervention de Véronique PARISOT

Monsieur le Recteur, Monsieur le Directeur académique, mesdames et messieurs en vos titres et fonctions respectives, chers collègues.

Nous ne pouvons débiter cette prise de parole sans deux pensées toutes particulières. La première pour notre collègue Fabrice Debski, parti trop vite, trop jeune. La seconde pour tous les personnels, les familles et les élèves touchés par les affreux incendies qui ont touchés notre département de la Gironde mais aussi celui des Landes.



Un grand merci à celles et ceux qui ont pu, qui n'ont pas hésité à accueillir des sinistrés dans des logements de fonction vacants, à ouvrir leur internat lorsque que cela leur était possible pour assurer une logistique hors du commun. Illustration une fois encore du sens aigu de l'intérêt général et des hautes valeurs humanistes qui animent les personnels de direction.

Cependant, Monsieur le Recteur, ces mêmes personnels de direction sont bien malmenés par leur employeur ... l'État.

Depuis une décennie, pas une rentrée qui ne se prépare dans des conditions moins mauvaises que la précédente.

Les informations indispensables sont connues de plus en plus tardivement. Pour bon nombre de personnels de direction, c'est certain, la reconquête de juillet et d'août a bien eu lieu. En cause, la gestion en masse des professeurs stagiaires : L3, M1, M2... rassurez-vous il ne s'agit pas là d'une partie de bataille navale !

Monsieur le Recteur, en cette rentrée une question s'impose : les personnels de direction ont-ils pu véritablement bénéficier d'une période de congés suffisante pour se délester de la charge mentale de la préparation de rentrée dont les emplois du temps ?

En effet, comment parler de congés lorsque l'on reste en permanence dans l'attente de la prochaine modification ? Comment récupérer lorsque l'on sait qu'au moindre courriel il faudra reprendre un travail que l'on croyait enfin stabilisé ?

Alors que nous ne connaissions ni les enveloppes des IMP, des pactes, et parfois avec des moyens AED manquants (comme par exemple les assistants pédagogiques), et ainsi empêchés dans notre pilotage, le BO du 02 juillet annonçait l'instauration d'une cérémonie commémorative obligatoire en novembre. La participation aux commémorations du 11 novembre étant historiquement bien ancrée dans de nombreux établissements, nous nous interrogeons sur la pertinence du caractère obligatoire. À force de multiplier les cérémonies et les injonctions mémorielles, on prend le risque paradoxal d'en banaliser la portée symbolique et de produire l'effet inverse de celui recherché.

A cela s'ajoute la mise en œuvre de l'interdiction de l'utilisation du téléphone au lycée.

Dès l'annonce par le président de la République en novembre dernier, les personnels de direction ont déclaré être favorables à ce que les lycées soient invités à travailler dans leurs instances pour définir les conditions d'utilisation du téléphone dans leur règlement intérieur. D'ailleurs certains établissements avaient déjà, depuis longtemps, effectué cette démarche. Si nous partageons l'objectif éducatif, nous contestons la méthode choisie qui est celle de l'interdiction et de l'injonction.



La rentrée, Monsieur le Recteur, elle sera vraisemblablement comme chaque année techniquement réussie, mais à quel prix ? Celui de notre épuisement ? A force de compenser les défaillances et les dysfonctionnements ?

Parlons-en justement, avec cette dernière cyberattaque qui frappe une nouvelle fois l'Éducation nationale et qui a fragilisé notre reprise hors et en établissement.

Au-delà de l'incident lui-même, elle est le révélateur d'une évolution profonde de la gouvernance de notre système éducatif, celle du choix du pilotage par la donnée.

Nos établissements sont devenus les producteurs permanents d'une masse considérable de données destinées à alimenter les outils de pilotage de l'administration centrale.

Derrière l'objectif affiché d'améliorer le fonctionnement des établissements se dessine une autre réalité : disposer d'une information toujours plus exhaustive, plus rapide et plus centralisée pour observer, comparer, mesurer et, in fine, contrôler.

Le pilotage par la donnée n'est jamais neutre. Il traduit une certaine conception du management public : celle selon laquelle l'action des établissements ne se juge plus d'abord par la confiance accordée aux professionnels, mais par l'exploitation d'indicateurs censés rendre compte de leur activité.

Les chiffres deviennent progressivement des instruments de gouvernance. La confiance recule au profit du contrôle.

Cette évolution transforme également en profondeur le métier des personnels de direction.

Nous ne sommes pas des gestionnaires de tableaux de bord chargés d'alimenter une gigantesque machine statistique. Nous sommes des cadres de l'État, responsables d'établissements scolaires, dont la première mission est de faire réussir les élèves, d'animer les équipes et de garantir le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Comment assurer un pilotage, lorsque les moyens en pacte se réduisent comme peau de chagrin, que de ce fait, nous nous interrogeons sur les prochains moyens pour assurer le RCD, des HSE envisagées ?!!, que les informations concernant la mise en place des PAS sont toujours attendues, sans parler du devenir du Pass Culture...

Monsieur le Recteur, le bateau coule, nous écopons, encore et encore, nous colmatons les brèches, mais les marins sont fatigués.

Ce n'est que parce que nous avons la cause des élèves, de cette jeunesse qui nous est confiée et le sens du service public que nous gardons le cap et la tête hors de l'eau, mais notre résilience à une limite celle de notre santé physique et mentale.



Dans la circulaire de rentrée, Monsieur le Ministre énonce dans ses priorités, je cite :
« notre institution ne peut prétendre prendre soin des élèves si elle ne prend pas soin de ses personnels. ».

Nous ne pouvons que souscrire à cette affirmation. Mais où sont les actes quand les avis de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et conditions de travail Ministérielle (F3SCT M) votés en novembre 2023 ne sont pas mis en œuvre ? Où sont les actes quand les personnels de direction, secrétaires généraux, secrétaires et tant d'autres ne sont pas remplacés ?

IDFO invite tous les collègues confrontés à des absences non remplacées à faire une déclaration de mode dégradé en utilisant le courrier mis à leur disposition par notre organisation car il est temps de donner une visibilité à la réalité de nos conditions de travail dont la détérioration est devenue la norme.

Nous notons cependant en positif que deux revendications spécifiquement portées par IDFO ont avancé, car désormais, reconnues par le ministère comme devant être traitées : la mise en œuvre de la retraite progressive, sujet désormais officiellement ouvert à la discussion et le remplacement reconnu enfin comme un sujet prioritaire.

Il est donc temps que soient faits les choix budgétaires qui permettront de concrétiser de vraies brigades de remplacement constituées de postes statutaires.

Il est tout aussi temps que l'Etat reconnaisse financièrement la réalité de nos responsabilités car la profession mérite mieux que le mirage du RIFSEEP.

IDFO revendique toujours une rémunération à la hauteur des missions exercées : 30 % d'accès à la hors-classe, un traitement minimal de 3 000 euros nets dès l'entrée dans la fonction et la suppression du butoir à l'indice 1129, anomalie dont notre corps demeure le seul à faire les frais.

Le ministère s'est engagé dans une réécriture de notre référentiel. Était-ce vraiment la priorité du moment ?

Pour nous, la priorité du moment, c'est que nous soyons donnés les moyens permettant de remplir correctement les missions que la République nous confie car les personnels de direction n'en peuvent plus d'être devenus les fusibles d'une politique éducative erratique et les variables d'ajustement de budgets sous tension.

Merci de votre attention. Bonne rentrée à tous et rendez-vous très bientôt pour les prochaines élections professionnelles.